

Contester une mise en disponibilité d'office injuste

Par Victime du systeme mairie et medecin expert, le 02/10/2019 à 04:18

Bonjour,

Je suis dans la fonction publique et en arrêt maladie depuis 1an et 1/2 suit à un accident du travail imputable au service (tendinite épaule). On m'a mis en disponibilité d'office après avoir fait traîner les choses par la commission de réforme qui m'a répondu plus de 6 mois après traité mon dossier et dont je n'ai pu recevoir le recommandé de la poste. La mairie est injuste, elle travaille avec les experts, je subis une discrimination car j'ai vu des mêmes employés avoir une prolongation de leur accident de travail. Moi, ça a duré 6 mois puis maladie alors que j'ai fait des soins et examens indiquant la pathologie difficile à soigner. J'ai développé de l'hypertension. Après plusieurs rdv à l'hôpital, qui envisage un traitement, hypertension depuis être passé en arrêt maladie.

Je veux contester cette décision qui m'a mis dans la précarité 600 €/mois, loyer de 400 € factures à hauteur de 500 €, je n'ai pas de maintient de salaire.

Merci pour votre aide, je pense que je vais peter un câble à cause de ces gens malhonnêtes, de certains racistes à la direction et aux commissions de réforme. J'ai des preuves de ça, Pourquoi font'ils ça? Et les médecins experts injustes, bien payés pour m'enfoncer, pourquoi ils mettent 5 % d'incapacité car à 10% y a une rente? J'ai fourni des IRM, des radios, des scanners, mais ils ont fait mine de me comprendre pour mieux m'enfoncer, ils n'ont pas proposé de reclassement entre temps je sais que c'est illégal?

Merci à vous.

Par youris, le 02/10/2019 à 11:01

bonjour,

étant dans la fonction publique, vous devez pouvoir vous faire aider par des organisations syndicales.

mais quand je vois que vous accusez la mairie, la direction, la commission de réforme et les médecins, les experts et y ajouter de la discrimation, cela me laisse dubitatif.

si vous savez que c'est illégal, je vous conseille de consulter un avocat.

salutations

Par Victime du systeme mairie et medecin expert, le 03/10/2019 à 02:59

Bonjour merci pour votre réponse, ce que je dis est vrai mais nous savons que cela va être long et difficile à prouver, leur système me dégoûte je suis un bon employé à entendre les gens qui bossent avec moi et la majorité de la direction de mon service et pas celle qui dirige LSU haut les arrêts maladies etc donc je vais prendre mon mal en patience j'écrirai peu etre un jour un livre si j'en ai la force pour qu'on sache certaines pratiques difficile à prouver mais qui existent

Par Tisuisse, le 03/10/2019 à 08:09

Mon collègie youris vous a donné un conseil, pourquoi ne pas le suivre. Si vos moyens financiers sont faibles, vous avez droit à l'aide juridictionnelle. Voyez le greffe de votre tribunal pour obtenir le dossier à remplir et la liste des avocats acceptant cette aide juridictionnelle.